

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	14 (1926)
Heft:	234
Artikel:	L'organisation des récréations
Autor:	Furse, Katherine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258833

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tional, questions politiques etc. Il me parut que ce n'était pas une raison si une femme ne l'avait encore jamais fait pour qu'une femme ne le fit pas, et une fois munie d'une lettre de recommandation du président Harding, je travaillais d'abord à l'Université d'Ohio, puis à Washington sous la direction d'un spécialiste, quand bien même, il avait commencé par me déclarer que n'ayant *jamais* eu une femme parmi ses élèves, il n'en aurait *jamais* ! Mais je pris toujours mes leçons avec lui à part de ses autres étudiants ! Durant l'été 1921, je me présentais aux examens, et fus du nombre des 8 candidats admis sur les 207 qui s'étaient présentés. Puis, selon l'usage, je travaillais au Ministère des Affaires étrangères à Washington, et le premier poste auquel je fus appelée fut la Suisse.

Miss Atcherson se loue d'ailleurs beaucoup d'avoir fait ses débuts dans notre pays. Raison professionnelle : une petite légation offre bien mieux qu'une grande ambassade l'occasion à une secrétaire de voir de près le fonctionnement de tous les services et de s'initier à tous les genres de travail. Raison féministe aussi : la nomination d'une femme comme secrétaire d'ambassade n'étonne pas chez nous, comme elle le ferait, dans certains pays de l'Amérique du Sud par exemple. Et notre charmante jeune diplomate est persuadée que la femme peut, dans cette carrière, rendre des services importants. Inutile d'ajouter qu'elle est une très bonne féministe et une suffragiste convaincue, qui durant ses années de collège a travaillé pour notre cause. C'est un lien de plus entre elle et nous.

Comme nous le disions tout à l'heure, Miss Atcherson a une collègue à Amsterdam. Miss Pattie Field, toutefois s'est spécialisée dans les questions commerciales puisqu'elle se préparait à un poste consulaire, et elle a fait ses études à l'école organisée depuis peu par le Service des Affaires étrangères américain, alors que la secrétaire de la légation de Berne a dû, comme une pionnière, se frayer la voie par ses propres moyens. D'autres femmes ont encore dans d'autres pays déjà rempli des fonctions relevant des affaires étrangères : on peut citer les noms de Mlle Stancioff (Bulgarie), qui quitta la carrière lors de l'assassinat de son chef, M. Stambouliiski ; de Mlle Rosika Schwimmer, qui vint en Suisse pour représenter l'éphémère gouvernement du comte Kairoli (Hongrie) ; de Mme Kollontaj, qui à la fois ministre de la République des Soviets et représentante commerciale officielle de son gouvernement à Oslo, vient de donner sa démission (le bruit a même couru qu'elle assistera au Congrès de Paris !) ; de Miss Gertrud Bell, secrétaire pour les langues orientales auprès du Commissaire britannique dans l'Irak, dont les rapports ont été hautement appréciés par la Chambre des Communes ; de Mlle Henriette Hoeg, qui a représenté la Norvège à Mexico ; de Mme Clotilde Luisi (Uruguay), la sœur de notre amie, la doctoresse du même nom, qui a été attachée à la légation de Bruxelles ; de Lady Surma Dillar Schemin, chargée d'affaires pour l'Assyrie...

Mais il s'agit ici de personnalités individuelles, sans formation spéciale, appelées pour leurs propres capacités à ces postes, alors qu'il est intéressant de constater, avec nos deux jeunes Américaines, l'entrée de femmes régulièrement préparées dans une carrière nouvelle.

M. F.

L'organisation des récréations

N. D. L. R. — Nous avons le privilège de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les pages introductrices du très intéressant rapport que Dame Katherine Furse, représentante de l'Organisation Internationale des Eclairées, a présenté sur ce sujet à la récente session de la Commission consultative pour la Protection de l'En-

fance de la S. d. N. La place nous manque malheureusement pour publier in extenso ce rapport, mais les pages qui suivent en feront comprendre et apprécier l'inspiration par tous ceux que préoccupent le problème des loisirs intelligemment employés, et féconds pour l'individu comme pour la collectivité.

Le problème de la récréation semble avoir presque tout à coup acquis une importance de premier ordre, tant auprès des éducateurs que du grand public, dans nombre de pays où les jeux n'étaient guère organisés jusqu'ici, et où la façon dont les adultes, les adolescents et les enfants occupaient leurs loisirs était surtout l'affaire de chaque intéressé. Nombreux sont aujourd'hui ceux qui commencent à se demander comment les peuples des diverses nations emploient le temps qui n'est pas consacré au travail.

L'excès de densité des populations urbaines, et par suite, l'impossibilité pour les instincts du jeu de se donner libre carrière, a peut-être été l'une des principales causes de la décadence des nations. Le jeu est le moyen naturel d'éducation pendant toute la vie, de l'enfance à l'âge mûr, et l'on ne peut se soustraire aux leçons de la nature, car ce penchant doit trouver un débouché. Si on le réprime, certains germes du caractère s'atrophieront, ou, pis encore, finiront peut-être par empoisonner le système entier dans lequel ils resteront à l'état latent jusqu'au moment où ils trouveront une issue.

Le labeur quotidien d'innombrables milliers de travailleurs est aujourd'hui si dépourvu d'intérêt, si monotone et mécanique, que le travail n'apporte guère de bonheur, et n'éveille qu'un faible intérêt pour les choses de l'esprit et le développement de l'intelligence.

Timidement, une législation humanitaire s'efforce aujourd'hui de parer à ce danger, afin qu'un plus grand nombre de gens puissent bientôt jouir de loisirs plus longs. Aussi, bien que la lutte en faveur d'une réduction des heures de travail se poursuive encore, semblerait-il sage d'envisager, dès maintenant, la question de l'organisation des loisirs, afin de pouvoir présenter, l'heure venue, un programme concret.

« A toujours travailler sans s'amuser jamais, on perd le goût de vivre ». Garçons et filles risquent, à ce compte, de devenir des membres de la société mécontents de leur sort, et mal adaptés à l'existence. Le vieux proverbe : « L'oisiveté est la mère de tous les vices », est toujours vrai, lorsque les penchants naturels ne peuvent s'exercer d'une manière saine.

L'une des grandes difficultés que l'on rencontre dans les grandes villes est l'aménagement de terrains de récréation, couverts ou non. Les enfants et les adolescents, faute d'emplacements convenables, en sont réduits à s'amuser dans les rues où leur esprit aventureux les expose à des dangers et à des risques de toutes sortes. Parmi les garçons et les filles les plus âgés, ces conditions sont aussi la cause de ces rencontres qui, bien qu'à l'origine n'étant peut-être pas dues à un instinct sexuel, tendent néanmoins à développer, celui-ci avec des conséquences souvent regrettables. Parfois, la soif d'aventures et d'amusements conduit automatiquement les jeunes gens dans les cinémas et dans les dancing, où ils se livrent à des dépenses qui dépassent leurs moyens, et s'accoutumant à un ordre de distractions qui très souvent n'est pas des plus recommandables.

Mais ce n'est pas seulement dans les régions industrielles et dans les grandes villes que se fait sentir la nécessité d'organiser les récréations. L'un des principaux problèmes de la vie rurale semble être le désir de distractions intellectuelles chez la population à demi instruite. C'est ce besoin qui attire les habitants des campagnes, comme un aimant, vers les régions habitées d'une manière plus dense, ce qui accroît les difficultés du surpeuplement et du chômage. Pour parer à ce mal dans une certaine mesure, on s'occupe actuellement dans quelques pays d'ouvrir des clubs, des instituts féminins, et de donner essor à d'autres activités coopératives pour rendre l'existence plus attrayante dans les petites agglomérations. Ajoutons à ces efforts les installations de T. S. F. et la création de cinémas qui ont introduit dans les régions rurales quelques-unes des attractions qui y font généralement défaut. Le développement des cinémas et l'amélioration des films qui y sont projetés contribuent beaucoup à rompre la monotomie de la vie à la campagne.

Peut-être l'éducation aura-t-elle pour résultat d'élever progressivement le niveau mental des travailleurs des villes et des

campagnes, et de les conduire à une meilleure intelligence des moyens qui existent pour chacun d'assurer son bonheur personnel et le bonheur d'autrui. Il semblerait, en attendant, que les éducateurs dussent s'assurer la collaboration de ceux qui, hors de l'école, s'intéressent à l'œuvre sociale, afin de créer les moyens de récréation si nécessaires pour orienter l'instinct du jeu, très vif chez les enfants, dans le sens d'un plus grand développement mental et physique en vue du bien-être général de la collectivité. Un grand nombre d'enfants des deux sexes commencent à travailler à 14 ans, et même plus tôt dans certains pays. La plupart des occupations auxquelles ils ont accès, se rangent dans la catégorie des occupations dites « sans issue », au cours desquelles ils ne reçoivent pour ainsi dire aucune préparation à leur existence future, soit pendant les heures de travail, soit pendant les heures de loisir. Aussi, le marché de la main-d'œuvre regorge-t-il partout de jeunes travailleurs à peine armés pour la vie, et ne possédant que de vagues notions sur l'organisation de leur existence, leur hygiène, leur bonheur, le bien-être de la société en général, et la bonne administration de leur pays. Libérés de leurs occupations scolaires, ils se considèrent souvent comme des adultes, et beaucoup se refusent à profiter des facilités qui peuvent leur être offertes pour mieux s'instruire. Il importe donc de les rallier en faisant appel à leur esprit d'aventure et à leur amour du romanesque qu'on peut alors utiliser comme moyen de développement sous diverses formes de récréations¹. C'est ainsi, par exemple, que l'amour du romanesque et de l'aventure chez les garçons peut s'alimenter par la pratique des sports et des campements en plein air, alors que l'amour du foyer, que l'on constate chez les petites filles, peut être utilisé en vue de leur apprendre à être plus tard de bonnes épouses et de bonnes mères. Les garçons, comme les filles d'ailleurs, peuvent bénéficier des activités propres au sexe opposé, afin de devenir également bons citoyens, bons parents et bons patriotes.

Dame KATHERINE FURSE.

¹ Nous entendons par ce dernier mot un délassement de l'esprit et du corps succédant au travail et à l'effort.

AVIS. — Nous rappelons à toutes les personnes qui veulent bien manifester le désir que le Mouvement rende compte d'une publication (livre, revue, journal, etc.), que, conformément aux règles en usage partout, c'est à la Rédaction que ces publications doivent être adressées en service de presse, accompagnées d'une demande de compte-rendu, et non pas à tel ou telle de nos collaborateurs ou collaboratrices.

Choses vues

LA FONDATION ROTHSCHILD

Il y a, dit un journal français, 60.000 Parisiens qui réclament vainement un logement dans les habitations à bon marché construites par la Ville de Paris. D'après M. Cassel, inspecteur-gérant des immeubles de la Fondation Rothschild, 21.000 ménages avec leurs 45.000 enfants se sont adressés inutilement à lui pour avoir un appartement. Nombre de jeunes ménages, même ayant des enfants, vivent dans des hôtels meublés en attendant de pouvoir réaliser leur rêve d'un chez soi.

La situation est grave, très grave. Aussi une visite, en compagnie de l'aimable M. Cassel, de l'un des immeubles pour familles nombreuses de la Fondation Rothschild intéressera peut-être les lecteurs du *Mouvement*.

Il existe actuellement 5 immeubles locatifs de la Fondation, mais je ne connais un peu que celui de la rue Marcadet, dans le quartier de Montmartre. Immeuble géant construit de briques rouges: 7 étages, 420 logements, 1527 habitants, soit 813 adultes et 714 enfants de moins de 16 ans.

Les 420 logements sont occupés par 16 ménages d'ouvriers de l'alimentation, 11 du bâtiment, 47 du métal, 13 du bois, 45 d'employés d'administration, 64 d'employés de commerce, 21 de postiers, 67 de cheminots, 20 de gardiens de la paix, 25 de garçons de peine, 11 d'ouvriers travaillant aux vêtements d'hommes, 41 d'ouvriers tra-

De-ci, De-là...

Exposition nationale suisse du Travail féminin (Saffa)

Deux des Commissions cantonales de cette Exposition viennent de se constituer: celle du canton de Vaud, qui a à sa tête Mme Couvreu-de Budé (Vevey) comme présidente, et Mme Jomini (Nyon) comme vice-présidente, Mlle Serment (Le Mont) fonctionnant comme secrétaire; et celle de Genève, qui préside Mme Gustave Hentsch, les autres membres du Bureau directeur étant Mme Henri Reverdin (vice-présidente), Mlle Suzanne Brenner, secrétaire, Mme Katherine Kundig, 2^{me} secrétaire, et Mlle Wurth (trésorière).

Education nationale.

La Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses a décidé, dans sa dernière séance, et vu le succès maintenant assuré des « Journées éducatives » qu'elle contribue à organiser chaque année à Lausanne, d'étendre son activité dans ce domaine, et à organiser en 1927 une autre « Journée éducative » à Neuchâtel, le choix de cette ville permettant d'espérer une forte participation du Jura bernois et des régions fribourgeoises voisines. Le sujet choisi est : *Le petit enfant comme centre d'intérêt en éducation et la formation de l'éducatrice*. La Société pédagogique neuchâteloise a déjà promis son concours. Comme d'habitude, *Pro Juventute* prêtera également le sien, de même que pour l'organisation des journées de Lausanne, dont le sujet sera : *Ce qui vient en aide à l'éducation (le travail collectif, la famille, les jeux et les distractions, la religion.)*

Seule dans un phare.

Le phare de Sainte-Hélène a failli ne pas être allumé, car le gardien et sa femme, qui s'étaient absents, ne purent rentrer, à la suite d'une formidable tempête. Leur fillette de quatorze ans, qui était restée seule, assura le service pendant trois nuits, au prix des pires difficultés, et bien qu'elle fût presque sans vivres.

Combien de vies humaines a sauvées cette courageuse enfant?...

Pour la moralité publique.

Le Conseil d'Etat du Canton de Genève vient de rendre un arrêté dont on lui sera reconnaissant dans bien des milieux: Considérant les plaintes justifiées (nous citons textuellement) des autorités scolaires, de la Commission de Protection des mineurs, et en général de tous ceux qui s'intéressent au bien moral et physique de la jeunesse, il a interdit l'accès des dancing, bars, et autres établissements publics où l'on danse, aux mineurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans. Les tenanciers des établissements où il serait contrevéni à cet arrêté seront passibles des peines de police, cela sans préjudice des mesures à prendre contre les parents responsables et leurs enfants.

vaillant aux vêtements de femmes. Le reste est occupé à des métiers divers.

Cour ensoleillée, malgré la hauteur des bâtiments, grâce à ses vastes dimensions. Au fond, le corps de bâtiment où sont les 36 ateliers pour petites entreprises en famille, reconnaissables à leurs fenêtres en suite ininterrompue. Ils sont loués à des cordonniers, tailleur, mécaniciens-électriciens, peintres-dessinateurs, fabricants de pantoufles, de chemises, de vêtements imperméables, etc.

Les autres bâtiments abritent les 420 logements composés comme suit:

Les Services généraux sont très importants comme dimensions, sinon comme utilisation: laver (non encore installé), bains et douches (non encore installés), cuisine (munie de son gros matériel, mais non encore utilisée).

Services sociaux: dispensaire très bien outillé qui donne en un an environ 833 consultations gratuites (266 à des adultes et 567 à des enfants). Les pansements et soins spéciaux se paient, mais à prix modique. Garderie ou jardin d'enfants, où les micoches sont surveillés, amusés, mesurés et pesés.

Quand je visite la garderie, la directrice, une Genevoise, Mme D., est encore en vacances, et c'est son adjointe qui me promène de la salle de jeux, où quelques moutards de 2 à 6 ans se livrent avec